



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
19 janvier 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Mission d'appui des Nations Unies en Libye

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application des résolutions [2542 \(2020\)](#) et [2510 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux survenus en Libye dans les domaines politique et économique et sur le plan de la sécurité. Il comprend un aperçu des conditions humanitaires et de la situation en matière de droits humains, ainsi qu'une description des activités menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la parution de mon précédent rapport, daté du 25 août 2020 ([S/2020/832](#)), et de mon rapport d'étape du 30 décembre 2020 ([S/2020/1309](#)) sur les propositions concernant les arrangements de surveillance du cessez-le-feu en Libye.

#### II. Faits nouveaux survenus dans les domaines politique et économique et sur le plan de la sécurité

2. Depuis la publication de mon précédent rapport ([S/2020/832](#)), une trêve de facto continue de tenir dans le centre de la Libye. Les consultations avec les parties libyennes se sont poursuivies, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, en vue de favoriser la conclusion d'un accord de cessez-le-feu, de reprendre les pourparlers politiques et de faire avancer les réformes économiques.

3. Du 6 au 10 septembre, des délégations représentant des membres de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État se sont réunies à Bouznika (Maroc) pour s'entretenir des nominations aux postes souverains énumérés à l'article 15 de l'Accord politique libyen, dont ceux de Gouverneur de la Banque centrale de Libye et de Chef du Bureau de l'audit.

4. Du 7 au 9 septembre, à l'invitation du Centre pour le dialogue humanitaire et en présence de la MANUL, des représentants des principales parties libyennes se sont réunis à Montreux (Suisse) pour débattre des dispositions transitoires menant à une solution globale au conflit libyen. Les participants ont émis des recommandations, notamment sur le calendrier de la transition, la restructuration de l'exécutif, les modalités de sélection de ses membres et le dispositif de contrôle.

5. Dans un message télévisé diffusé le 16 septembre, le Premier Ministre, Faiez Moustafa Serraj, a annoncé qu'il entendait quitter ses fonctions de Président du



Conseil de la présidence et céder le pouvoir à un nouvel exécutif d'ici la fin octobre 2020. Le 30 octobre, en réponse à des appels lancés par le Haut Conseil d'État et certains membres de la Chambre des députés, M. Serraj a déclaré qu'il resterait en poste jusqu'à ce qu'un accord soit conclu en vue d'une passation harmonieuse des pouvoirs au nouvel exécutif.

6. Le 20 septembre, le Haut Conseil d'État a approuvé l'issue des pourparlers de Bouznika (voir par. 3). Les délégations de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État se sont à nouveau réunies au Maroc, le 30 septembre, et ont dégagé un accord provisoire sur les critères de sélection, notamment pour ce qui est de la représentation des trois régions historiques de la Libye, des compétences requises et des modalités de nomination aux postes souverains. Les réunions consultatives se sont poursuivies à Tanger (Maroc), du 23 au 28 novembre, et à Ghadamès (Libye), le 6 décembre.

7. En octobre, la National Oil Corporation a progressivement levé les mesures liées à l'état de force majeure, mettant fin au blocus de l'infrastructure pétrolière qui durait depuis plus de neuf mois. Le 23 octobre, elle a confirmé que les éléments armés étrangers qui semblaient mener des activités dans le champ pétrolifère de Charara et le port pétrolier de Ras Lanouf avaient quitté les lieux.

8. Le 23 octobre, à l'Office des Nations Unies à Genève, l'Armée libyenne du Gouvernement d'entente nationale et le commandement général des forces armées de l'Armée nationale libyenne ont signé l'Accord de cessez-le-feu intégral et permanent en Libye (S/2020/1043, annexe). J'ai transmis le texte de cet accord au Conseil de sécurité le 27 octobre.

9. Malgré la signature de l'Accord, les forces du Gouvernement d'entente nationale ont maintenu leur présence à Abou Qreïn et à Ouachka et, selon certaines sources, auraient continué d'effectuer des patrouilles ainsi que des vols d'avions-cargos militaires depuis les aéroports de Ouatiya et de Misrata. L'Armée nationale libyenne et des groupes affiliés ont conservé des fortifications et des avant-postes militaires équipés de systèmes de défense aérienne entre Syrte et Joufra, ainsi qu'au nord de la base aérienne de Joufra. En outre, l'Armée nationale libyenne a étendu l'accroissement du potentiel militaire dans le sud de la Libye, en mettant en place des fortifications et des systèmes de défense aérienne dans la base aérienne de Brak el-Chaty et aux alentours de celle-ci.

#### **Progression des dialogues intra-libyens menés sous les auspices de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye**

10. Pendant la période considérée, les dialogues intra-libyens sur la politique, la sécurité et l'économie ont progressé de manière concrète, sous les auspices de la MANUL et dans le droit fil des conclusions de la Conférence de Berlin sur la Libye.

11. Le 17 septembre, ma représentante spéciale par intérim a présidé la troisième séance du dialogue économique. Lors de cette rencontre virtuelle, 29 économistes libyens et des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale ont examiné le plan d'action élaboré dans le cadre du dialogue économique, qui avait été adopté en juillet 2020 par le Comité international de suivi de la situation en Libye établi lors de la Conférence de Berlin. Le plan d'action prévoit une série de réformes prioritaires qui permettraient de parvenir à un arrangement économique durable, y compris en matière de gestion transparente des recettes pétrolières.

12. En septembre et octobre, la MANUL a tenu des réunions consultatives en préparation du Forum de dialogue politique libyen, notamment avec des chefs tribaux, des maires, des femmes et des jeunes.

13. Du 19 au 23 octobre, la quatrième série de réunions en présentiel de la Commission militaire conjointe 5+5 s'est tenue à Genève, sous les auspices de l'ONU, et a débouché sur la signature de l'accord de cessez-le-feu, le 23 octobre (voir par. 8). Les parties libyennes ont demandé l'assistance de l'ONU pour la mise en place d'un mécanisme de suivi concernant l'application de l'accord (voir [S/2020/1043](#)). En novembre, la Commission militaire conjointe 5+5 s'est de nouveau réunie à Ghadamès, à Syrte et à Brega pour s'entretenir de la concrétisation des termes de l'accord ainsi que de l'unification et de la restructuration des forces de surveillance des champs pétrolifères. En décembre, poursuivant ses efforts, elle a tenu des dialogues réguliers en Libye en vue de favoriser l'application de l'accord de cessez-le-feu.

14. Les progrès réalisés dans le domaine de la sécurité ont permis la reprise du dialogue politique intra-libyen mené sous les auspices de la MANUL. Le 26 octobre, ma représentante spéciale par intérim a convoqué la première séance virtuelle du Forum de dialogue politique libyen. La MANUL a renseigné les participants sur les derniers travaux que le Comité international de suivi de la situation en Libye avait menés dans les domaines de la sécurité, de l'économie, du droit humanitaire international et des droits humains. Un groupe de femmes, de jeunes et de maires a informé le Forum de l'issue des consultations que la MANUL avait organisées en amont du dialogue.

15. Du 9 au 15 novembre, avec l'aide du PNUD, la MANUL a organisé la première réunion en présentiel du Forum de dialogue politique libyen. Le Président de la Tunisie a accueilli cette réunion à Tunis. Le Forum a rassemblé 75 participants, dont 17 femmes, qui représentaient toutes les régions de la Libye, ainsi que les principales composantes politiques et sociales du pays, dont la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État. Le 15 novembre, le Forum a adopté un plan d'action devant déboucher sur la tenue d'élections présidentielle et législatives le 24 décembre 2021, jour du 70<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance du pays.

16. Intitulé « The Preparatory Phase for a Comprehensive Solution » (La phase préparatoire pour une solution globale), le plan d'action politique du Forum de dialogue politique libyen vient compléter l'Accord politique libyen. Il fixe les principes et objectifs généraux qui guideront la transition dans le cadre d'institutions reconstituées et unifiées, ainsi que les principaux délais pour l'approbation d'un nouvel exécutif par la Chambre des députés et pour l'établissement d'arrangements constitutionnels. Il tient compte des principes clés en matière de droits humains qui ont été dégagés lors des consultations avec les acteurs de la société civile et qui consistent notamment à : faire en sorte que le processus politique libyen soit fondé et axé sur les droits ; veiller à ce que l'accord politique tienne compte des besoins, des intérêts et des doléances des victimes et de leurs familles ; mettre fin à l'impunité ; autonomiser les femmes en garantissant leur participation utile ; instaurer un environnement propice à la paix, à la stabilité et à la démocratie.

17. Le Forum de dialogue politique libyen a également convenu des compétences, des critères d'admissibilité et des prérogatives des membres de l'exécutif réformé qui sera chargé de diriger un gouvernement d'unité nationale pendant la période de transition. L'exécutif réformé serait composé d'un Conseil de la présidence, formé de trois membres, et d'un Premier Ministre, assisté de deux adjoints. Il aurait pour tâche de réunifier les institutions de l'État et d'assurer la sécurité de la population et son accès aux services de base jusqu'à la tenue des élections. Le Forum a convenu de se réunir régulièrement afin de suivre l'exécution du plan d'action.

18. Depuis novembre, ma représentante spéciale par intérim a régulièrement convoqué le Forum de dialogue politique libyen afin de poursuivre les discussions sur les modalités de sélection des membres de l'exécutif. Sur les neuf options proposées

initialement, les participants en ont retenu deux. Par ailleurs, le 14 décembre, le Président de la Chambre des députés a formé un comité, comprenant certains membres du Forum, pour proposer d'autres solutions dans le cas où les travaux du Forum n'avanceraient pas.

19. Le 21 décembre, lors d'une réunion virtuelle, ma représentante spéciale par intérim a annoncé la création du comité juridique du Forum de dialogue politique libyen. Ce comité est chargé de suivre les discussions de la commission constitutionnelle établie par la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État et de recommander, entre autres, une ou plusieurs propositions concernant une base et des arrangements constitutionnels appropriés en vue des élections nationales. Il est composé de 18 membres du Forum, parmi lesquels figurent des représentants de la Chambre des députés, du Haut Conseil d'État et d'autres groupes, dont des femmes. Il a tenu trois réunions virtuelles, au cours desquelles les membres ont proposé des arrangements constitutionnels en vue des élections.

20. Le 4 janvier, ma représentante spéciale par intérim a créé le comité consultatif du Forum de dialogue politique libyen, qui est chargé d'examiner des questions liées à la sélection des membres d'un exécutif unifié et de soumettre des recommandations concrètes et pratiques au Forum pour décision. Le comité est composé de 18 membres du Forum, ce qui permet de garantir une grande diversité géographique, politique et culturelle ainsi que la participation des femmes et des jeunes.

21. Le 26 décembre, la Commission militaire conjointe 5+5 a annoncé que le Gouvernement d'entente nationale et l'Armée nationale libyenne allaient procéder à un échange de prisonniers au titre des mesures de confiance dont ils avaient convenu lors de leurs réunions à Syrte. Sous les auspices de la Commission et de notables de Misrata et de Zintan, 33 prisonniers de l'Armée nationale libyenne ont été échangés contre 15 prisonniers du Gouvernement d'entente nationale près de Choueïrif. La deuxième série d'échanges de prisonniers a eu lieu le 6 janvier.

#### **Comité international de suivi de la situation en Libye établi lors de la Conférence de Berlin**

22. Les membres de haut rang du Comité international de suivi de la situation en Libye se sont réunis en ligne le 27 août, le 29 septembre, le 6 novembre et le 16 décembre. Les quatre groupes de travail du Comité, respectivement chargés de la sécurité, des questions politiques, de l'économie, et du droit international humanitaire et des droits humains, ont dispensé des conseils aux autorités libyennes et participé aux activités de renforcement de la confiance.

23. Depuis août 2020, le groupe de travail sur la sécurité, coprésidé par la France, l'Italie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Turquie et l'Union africaine, a tenu 10 réunions afin d'accompagner les efforts consentis par la Libye pour mettre en application l'accord de cessez-le-feu et pour concevoir un mécanisme de suivi. Le 23 novembre 2020, la Commission militaire conjointe 5+5 a participé aux réunions plénières du groupe de travail et a demandé au Conseil de sécurité d'adopter une résolution approuvant l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre et ses dispositions. Le groupe de travail prévoit d'inviter la Commission à sa prochaine réunion, en janvier 2021.

24. Le groupe de travail sur les questions politiques, coprésidé par l'Algérie, l'Allemagne et la Ligue des États arabes, s'est réuni le 24 septembre et le 3 décembre pour accompagner et appuyer l'action menée par l'ONU en vue de parvenir à une solution politique au conflit libyen. Dans une déclaration publiée le 5 décembre, la coprésidence a engagé toutes les parties prenantes libyennes à approuver l'issue du dialogue politique et a encouragé tous les participants au Forum de dialogue politique

libyen à s'entendre sur les modalités de fonctionnement du nouvel exécutif et à s'abstenir de tout discours de haine. Elle a également indiqué que les progrès enregistrés sur le plan politique pourraient permettre de consolider l'application de l'accord de cessez-le-feu et de faire avancer les débats sur la gouvernance économique.

25. Les 20 et 22 octobre, le groupe de travail sur l'économie, coprésidé par l'Égypte, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, et des représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ont examiné l'exposé sur la situation économique du pays et les réformes prioritaires qui avaient été préparés par la Commission économique d'experts libyens et devaient être présentés au Forum de dialogue politique libyen. À sa réunion plénière, le 5 novembre, le groupe de travail a préconisé la conception de projets à effet rapide pour former la base d'un mécanisme de reconstruction, comme le prévoient les conclusions de la Conférence de Berlin. Les 14 et 15 décembre 2020 et le 5 janvier 2021, à Genève, la MANUL a convoqué des réunions techniques des principaux économistes libyens, auxquelles a participé la Banque mondiale, dans l'optique d'approfondir les réformes et de rétablir la confiance du public dans la gestion de l'économie libyenne. Par ailleurs, le groupe de travail s'est réuni avec des représentants de la Banque mondiale, des deux branches de la Banque centrale de Libye, du Ministère des finances, du Bureau d'audit et de la National Oil Corporation, ainsi qu'avec des membres de la Commission économique des experts libyens, pour se pencher sur la réforme monétaire, la crise bancaire et l'unification du budget national, et établir un calendrier de mise en œuvre de ces mesures.

26. Le groupe de travail sur le droit international humanitaire et les droits humains, coprésidé par les Pays-Bas et la Suisse, s'est réuni les 8 et 24 septembre et le 1<sup>er</sup> décembre. Les discussions ont porté sur la fourniture d'un appui à l'application du principe de responsabilité et à la justice transitionnelle. Afin de renforcer les capacités nationales, le groupe de travail a préconisé l'apport d'une aide technique et financière à l'Autorité générale chargée de la recherche et de l'identification des personnes disparues. Le 1<sup>er</sup> décembre, le Ministre de la justice, le directeur de l'Autorité et des représentants de la société civile ont informé le groupe de travail de l'action menée et des plans dressés au niveau national pour donner la priorité aux mécanismes de justice transitionnelle tout en exécutant les décisions prises par le Forum de dialogue politique libyen.

### **Concertations internationales et régionales**

27. Les parties prenantes régionales et internationales ont poursuivi leurs concertations à l'appui d'une solution politique à la crise. Le 27 août, à Rabat, ma représentante spéciale par intérim a rencontré le Ministre des affaires étrangères et d'autres fonctionnaires du Maroc pour examiner l'initiative marocaine de soutien à la démarche de médiation engagée par l'ONU. Le 29 août, au Caire, elle s'est entretenue avec le Ministre égyptien des affaires étrangères, d'autres hauts fonctionnaires et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes. À l'invitation du Gouvernement égyptien, la MANUL a animé le débat sur le cadre constitutionnel qui s'est tenu du 11 au 13 octobre au Caire et auquel ont participé des représentants du Haut Conseil d'État et de la Chambre des députés.

28. Le 5 octobre, j'ai coprésidé, avec le Ministre allemand des affaires étrangères, une réunion ministérielle sur la Libye en marge de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Les participants ont réaffirmé leur attachement aux conclusions de la Conférence de Berlin et exprimé un soutien résolu à la reprise des pourparlers politiques. J'ai réitéré les préoccupations de l'ONU au sujet des violations de l'embargo sur les armes et souligné que les Libyens devaient saisir l'occasion de

s'entendre sur une solution politique au conflit, avec l'appui de la communauté internationale.

29. Ma représentante spéciale par intérim a multiplié les échanges avec les parties prenantes internationales afin de rallier un soutien en faveur d'un accord de cessez-le-feu permanent et de la reprise du dialogue intra-libyen. De septembre à décembre, elle a également tenu des consultations avec de hauts fonctionnaires de plusieurs États Membres.

### **Situation dans la région occidentale**

30. Alors que la distribution d'électricité se détériorait en août et septembre, des manifestations contre la corruption, la dégradation des conditions de vie et le manque d'accès aux services de base se sont déroulées dans toute la Libye. Des manifestations ont été signalées le 23 août à Zaouiya et à Syrte, et le 20 août à Tripoli et dans d'autres villes de l'ouest du pays. Des dizaines d'organiseurs et de manifestants pacifiques ont été arrêtés arbitrairement et placés en détention à Tripoli. Nombre d'entre eux auraient été torturés et au moins une personne aurait été violée par des membres d'un groupe armé non identifié.

31. Dans une déclaration publiée le 23 août, le Ministère de l'intérieur a accusé les groupes armés basés à Tripoli et d'autres groupes de tirer à balles réelles et sans discernement sur les manifestants. Le 29 août, le Conseil de la présidence a suspendu le Ministre de l'intérieur, dans le cadre d'un remaniement gouvernemental. Le 3 septembre, après une audition sur le rôle joué par les forces de sécurité lors des manifestations, le Ministre a officiellement repris ses fonctions.

32. Si la distribution d'électricité s'est améliorée, principalement à cause de la baisse des températures et de la diminution de la demande, les problèmes structurels qui touchent le réseau national restent très préoccupants. La MANUL collabore étroitement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque mondiale et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) pour aider la Compagnie générale d'électricité de Libye à établir des priorités et à chiffrer les coûts de réparation du réseau afin d'éviter un effondrement du système.

33. Le nombre d'attaques à l'engin explosif recensées a diminué par rapport à la période précédente. Depuis le 26 août, le Centre libyen de lutte antimines a enregistré 18 attaques de ce type dans le sud de Tripoli et à Syrte, lesquelles ont fait 28 victimes (11 morts et 17 blessés), dont 26 civils et 2 démineurs du Ministère de la défense et du Ministère de l'intérieur.

34. Après la découverte, en juin, de plusieurs charniers à Tarhouna et dans ses environs (voir [S/2020/832](#)), 115 dépouilles humaines ont été exhumées. Vu la lenteur du processus d'identification, des appels publics ont été lancés pour accélérer l'intervention. Des groupes armés ont continué d'agir en toute impunité à Tarhouna, où les conditions de sécurité restent instables. Les nombreuses violations des droits humains et les atteintes à ces droits qui ont été commises (disparitions forcées, exécutions extrajudiciaires et actes de torture) ont conduit à un climat d'impunité et à une absence d'état de droit dans cette localité.

35. Pendant la période considérée, le Ministère de l'intérieur a mené des opérations de recherche et d'arrestation pour perturber les activités de contrebande des réseaux criminels à Zaouiya et dans d'autres localités de l'ouest du pays. Le 14 octobre, les forces de répression du Gouvernement d'entente nationale ont arrêté Abd al-Rahman al-Milad à Tripoli. En juin 2018, M. al-Milad avait été ajouté à la liste relative aux sanctions établie en vertu de la résolution [1970 \(2011\)](#) du Conseil de sécurité de

l'ONU pour avoir dirigé l'unité régionale des garde-côtes à Zaouiya, qui était régulièrement impliquée dans des actes de violence contre les migrants.

#### **Situation dans la région orientale**

36. Dans l'est de la Libye, des activités criminelles, notamment des meurtres, des enlèvements contre rançon, des détournements de véhicule et des extorsions, ont continué d'être signalées.

37. Début septembre, des manifestations essentiellement pacifiques ont eu lieu à Benghazi, à Ajdabiya, à Beïda, à Qoubba, à Marj et dans la ville méridionale de Sabha, témoignant d'un mécontentement général face à la corruption et à l'absence de services de base, ainsi que d'un désir commun de changement. Ayant appris qu'un civil avait été tué et que trois autres avaient été blessés lors des manifestations organisées à Marj le 12 septembre, la MANUL a demandé qu'une enquête approfondie soit menée et que toutes les personnes arrêtées et détenues arbitrairement par des groupes affiliés à l'Armée nationale libyenne soient libérées sans délai. Le 13 septembre, face au risque de troubles à l'ordre public, la Chambre des députés a annoncé que le Premier Ministre du « Gouvernement provisoire » parallèle, Abdullah al-Thinni, avait remis sa démission. Elle a par la suite rejeté cette démission.

38. Le 11 octobre, le « Gouvernement provisoire » parallèle a annoncé la libération de sept ressortissants indiens qui avaient été enlevés le 14 septembre dans la région de Choueïrif, alors qu'ils se rendaient à Tripoli. Le 10 novembre, Hanan al-Barassi, militante politique et avocate spécialiste des droits humains, a été tuée par balle à Benghazi. La MANUL a demandé qu'une enquête approfondie sur sa mort soit ouverte sans délai et que les auteurs du crime soient traduits en justice.

#### **Situation dans la région méridionale**

39. Pendant la période considérée, l'Armée nationale libyenne a établi des fortifications et des avant-postes militaires équipés de systèmes de défense aérienne à proximité des bases aériennes de Brak el-Chatî et de Tamanhint.

40. Des activités criminelles ont été signalées dans le sud de la Libye. Le 25 août, un groupe armé affilié à l'Armée nationale libyenne a perturbé les élections tenues dans la municipalité de Traghen. Le Comité central des élections municipales a suspendu les préparatifs des élections qui étaient prévues le 31 août dans les municipalités voisines de Qatroun et de Charqiya, à la suite de signalements similaires concernant des perturbations causées par l'Armée nationale libyenne.

41. Le 9 novembre, deux pompes de la Grande Rivière artificielle ont été détruites dans les champs de captage de Hassaouna, situés près de Brak el-Chatî, ce qui porte à 151 le nombre de puits détruits au cours des deux dernières années. Des attaques répétées contre la Grande Rivière artificielle continuent de menacer la sécurité de l'alimentation en eau dans le nord-ouest de la Libye, y compris à Tripoli. La MANUL a continué de mener des projets visant à encourager les populations à protéger les infrastructures vitales et à rationaliser la consommation d'eau. Le Fonds de stabilisation pour la Libye du PNUD a quant à lui poursuivi son initiative de restauration des réseaux électriques et des infrastructures d'assainissement et d'alimentation en eau.

#### **État islamique d'Iraq et du Levant en Libye et Al-Qaida au Maghreb islamique**

42. Bien qu'affaiblis sur le plan opérationnel par une série d'actions antiterroristes, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le réseau de soutien d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) restent une menace en Libye.

43. Aidée par des conseillers étrangers, l'Armée nationale libyenne a mené des opérations antiterroristes dans le sud de la Libye, notamment dans la zone située entre Ghadoua, Oubari, Mourzouq et le village de Tmisan, et à l'ouest de Brak el-Chatî. D'après des informations communiquées le 23 septembre, l'émir de l'EIIL en Afrique du Nord, Abu Moaz al-Iraqî, aurait été tué lors d'une opération menée le 14 septembre. Le 27 novembre, l'Armée nationale libyenne a démantelé un réseau de soutien de l'AQMI basé à Oubari et a arrêté des éléments accusés de trafic d'armes et de drogue.

### **Situation économique**

44. L'économie libyenne est au bord du précipice. Le secteur des services publics de distribution, notamment d'électricité et d'eau, est à deux doigts de la défaillance systémique, victime des effets conjugués de l'insécurité et d'un défaut de financement du développement. Selon les estimations, le blocus pétrolier a entraîné une perte de recettes de plus de 10 milliards de dollars des États-Unis et a causé de graves dommages aux infrastructures pétrolières. Au 23 décembre, la production de pétrole était revenue aux niveaux antérieurs au blocus, soit 1,2 million de barils par jour. Des préparatifs sont en cours pour augmenter cette production.

45. Conjuguée au conflit en cours, la fermeture des champs pétrolifères a nuit de façon durable à l'économie, engendrant notamment une dette nationale de près de 97 milliards de dollars. Selon la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, le conflit en Libye a entraîné des coûts dépassant les 576 milliards de dollars depuis ses débuts en 2011. En 2020, le pays a consacré 63 % de son budget aux salaires et 17 % aux subventions, mais seulement 1 % au développement. Quelque 2,2 millions de Libyens, soit plus d'un tiers de la population, sont aujourd'hui rémunérés par l'État. En moins d'un an, les réserves de devises étrangères de la Libye sont passées de 78 à 57 milliards de dollars, alors que l'économie du pays continue de dépendre fortement des prix mondiaux du pétrole.

46. Avec la reprise de la production pétrolière, la pression monte pour mettre au point des arrangements économiques plus durables aux fins de la gestion des ressources nationales. Depuis la levée des mesures liées à l'état de force majeure, les recettes pétrolières sont conservées sur un compte contrôlé par la National Oil Corporation. Cet arrangement a été convenu en vue de relancer la production de pétrole et constitue une mesure provisoire, qui a été mise en place en attendant que les parties prenantes libyennes négocient un arrangement économique plus durable.

47. Le 13 octobre, le conseil d'administration de la Libyan Investment Authority a annoncé qu'il procéderait au premier audit intégré depuis sa création en 2008, ce qui marque un progrès. Associé à l'audit financier des deux branches de la Banque centrale de Libye, mené actuellement avec l'aide de la MANUL, cet audit devrait rendre la gestion des fonds publics nettement plus transparente. Le 1<sup>er</sup> décembre, le Conseil de la présidence a tenu une réunion du Conseil des ministres pour déclarer son intention de négocier un accord économique qui permettrait d'exploiter les recettes pétrolières. Le 16 décembre, le conseil d'administration de la Banque centrale de Libye s'est réuni pour la première fois en cinq ans et a décidé d'unifier le taux de change du pays, prenant ainsi une mesure propice à la stabilisation de la monnaie libyenne et à la lutte contre la corruption.



### III. Autres activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

#### A. Appui électoral

48. Entre août et décembre, malgré les difficultés liées à l'instabilité et à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le Comité central des élections municipales a organisé huit élections aux conseils municipaux de Misrata, de Ghat, de Rajban et de Zaouiya. Des groupes d'observateurs nationaux ont estimé que les procédures de vote étaient crédibles. En janvier, quatre scrutins ont été organisés, notamment dans les municipalités de Tripoli. Le 28 décembre, le Comité a annoncé que des élections se tiendraient à Tajoura et à Sabrata le 14 janvier.

49. Le 7 novembre, lors d'une réunion virtuelle, le président de la Haute Commission électorale nationale a informé le Forum de dialogue politique libyen du mandat et du rôle de la Haute Commission, des conditions préalables à un processus électoral viable et crédible, ainsi que des difficultés liées à l'absence de financement public. Il a confirmé que la Haute Commission avait la capacité technique d'organiser des élections, en attendant que le contexte politique et les conditions de sécurité deviennent favorables, qu'un cadre législatif réalisable soit mis en place et que les ressources financières nécessaires soient décaissées en temps voulu. Le 23 novembre, le Gouvernement d'entente nationale a alloué 50 millions de dinars libyens (environ 37 millions de dollars) à la Haute Commission pour lui permettre d'exécuter son mandat et d'organiser les élections présidentielle et législatives prévues en décembre 2021. Le 28 décembre, le président de la Haute Commission a informé le comité juridique du Forum des mesures prises par la Haute Commission pour renforcer sa capacité institutionnelle en vue de la mise au point de différents scénarios pour la tenue des élections nationales du 24 décembre 2021.

50. La MANUL a poursuivi sa coopération avec la Haute Commission électorale nationale et le Comité central des élections municipales afin d'aider les institutions à honorer leur mandat.

#### B. Droits humains, justice transitionnelle et état de droit

51. Entre le 26 août et le 3 décembre 2020, la MANUL a recensé au moins 18 victimes civiles (9 morts et 9 blessés), dont 1 femme et 10 enfants. Ce chiffre est inférieur à celui du deuxième trimestre de 2020, ce qui s'explique notamment par la cessation des hostilités.

52. La MANUL continue de collaborer avec les acteurs libyens concernés et la population aux fins de l'échange de combattants, de détenus ou de dépouilles mortelles, notamment en recensant les demandes de restitution de corps aux familles.

##### Privation de liberté, détention et torture illégales

53. Durant la période considérée, des groupes affiliés à l'Armée nationale libyenne ont arrêté arbitrairement plusieurs journalistes dans l'est de la Libye. La plupart des arrestations auraient été motivées par la nature du travail ou les liens tribaux et familiaux de ces journalistes. À Tripoli, le 21 octobre, le directeur de l'Association des médias libyens, Mohamed Omar Baaio, ses deux fils et la nouvelle responsable des programmes de la chaîne de télévision Libya al-Wataniya, Hind Ammar, ont été détenus illégalement par un groupe armé. Les fils de M. Baaio ont été libérés après quelques heures de détention et M<sup>me</sup> Ammar a été libérée le 23 octobre. Grâce aux

efforts de médiation concertés de la MANUL et d'autres acteurs, M. Baaiou a été libéré le 9 novembre.

54. Quelque 8 800 personnes étaient toujours détenues, dont environ 60 % à titre provisoire, dans 27 prisons officielles administrées par le Ministère de la justice, et n'avaient qu'un accès limité aux services judiciaires pour contester la légalité de leur détention ou demander réparation pour les atteintes subies. Des milliers d'autres personnes sont détenues dans des centres illégaux contrôlés par des groupes armés et seraient victimes de torture, d'extorsion, de viol et d'autres atteintes aux droits humains.

55. La MANUL a fourni une assistance technique au Ministère de la justice et au Conseil supérieur de la magistrature pour le dépistage et la libération des détenus, dans le but de contenir la propagation de la pandémie de COVID-19. Dans le cadre du programme conjoint MANUL-PNUD relatif à la police et à la sécurité, la police judiciaire a également bénéficié d'un soutien technique en vue d'accroître ses capacités et d'adopter des directives générales pour améliorer la gestion et l'organisation des établissements pénitentiaires.

56. En coopération avec le Ministère de la justice et la police judiciaire, la MANUL a plaidé en faveur de la fourniture de soins de santé de base aux prisonniers afin d'endiguer la propagation de la COVID-19. Par la suite, des unités de soins ont été mises en place dans plusieurs prisons et certains établissements pénitentiaires ont été assainis. Des tests de dépistage ont été effectués et les procédures de visite ont été adaptées afin de prévenir la propagation du virus dans ces établissements.

57. Entre août et octobre 2020, le Ministère de la justice et le ministère public ont annoncé que plus de 1 400 prisonniers avaient été libérés dans tout le pays, ce qui a porté le nombre total de remises en liberté à 3 900 en 2020. Ces mesures avaient pour but d'endiguer la propagation de la COVID-19. Les autorités libyennes ont refusé de communiquer les noms des personnes libérées, y compris des femmes et des enfants, et la MANUL n'a pas été en mesure de confirmer les libérations signalées.

### **Groupes en situation de vulnérabilité**

#### *Migrants et réfugiés*

58. Les personnes migrantes et réfugiées, y compris les femmes et les enfants, ont continué de subir des actes de discrimination, des arrestations, des détentions arbitraires, des actes de torture et d'autres violations des droits humains et atteintes à ces droits. La MANUL a été informée que des personnes détenues dans les centres de Souk el-Khamis, d'Abou Salim, de Nasser et d'Abou Issa, tous administrés par la Direction de la lutte contre la migration illégale, avaient été victimes d'actes de torture, de privations de nourriture et de soins de santé, de disparitions forcées et de violences sexuelles et fondées sur le genre. Des gardiens auraient régulièrement tiré sur des hommes et des garçons ou les auraient violemment battus, essayant ainsi de faire pression sur les familles pour obtenir une rançon. Des migrants et des réfugiés ont été tués ou blessés par balle alors qu'ils tentaient de s'échapper.

59. Le 28 septembre, quelque 355 personnes migrantes et demandeuses d'asile, dont 258 hommes, 57 femmes et 40 enfants, ont été arrêtées par les forces de sécurité à leur domicile, sur leur lieu de travail et dans d'autres lieux de rassemblement à Ajeilat et dans la banlieue de Sabrata. Elles ont été emmenées au point de rassemblement de Dahman à Sabrata, contrôlé par la Direction de la lutte contre la migration illégale et la Direction de la sécurité du Ministère de la défense. Lors de ces arrestations, deux hommes d'âge inconnu ont été blessés par balle et deux femmes auraient été agressées sexuellement. Le 1<sup>er</sup> octobre, au moins trois personnes migrantes auraient été tuées par des hommes armés au point de rassemblement de Dahman, lors d'une

manifestation contre le manque de nourriture, de soins médicaux et d'eau potable qui a dégénéré en émeute.

60. Des fonctionnaires de la Direction de la lutte contre la migration illégale auraient continué de procéder à des déportations de masse au sud de la Libye, le long de la frontière avec le Tchad et le Soudan, dans le cadre de « procédures d'urgence ». Ces procédures ont suscité des inquiétudes concernant le risque d'expulsions collectives et d'éventuels cas de refoulement, le centre de détention de Koufra étant devenu un centre de déportation de facto. Une unité de patrouille du désert, nouvellement créée par la Direction et basée à Assa, aurait effectué des patrouilles régulières et intensifié les contrôles de sécurité le long de la frontière avec l'Algérie, ce qui a soulevé des préoccupations quant au profilage discriminatoire et à l'augmentation du nombre d'expulsions effectuées au mépris des procédures et des garanties procédurales.

61. Pendant la période considérée, le nombre de personnes retenues dans les centres de détention pour migrants a augmenté car les autorités libyennes ont multiplié les interceptions et les sauvetages en mer et ont fermé les routes maritimes aux migrants et aux réfugiés en les interceptant à terre et les empêchant ainsi de partir. En 2020, plus de 11 900 migrants et réfugiés ont été interceptés en mer et débarqués en Libye. Nombre d'entre eux ont été placés en détention de façon arbitraire et dans des conditions abusives, alors que d'autres ont disparu. En 2019, 9 200 personnes avaient été interceptées. Actuellement, plus de 2 300 personnes se trouvent dans huit centres de détention officiellement enregistrés en Libye, et 695 d'entre elles relèvent de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

62. Le 12 novembre, plus de 100 personnes ont perdu la vie dans trois accidents de navigation. Le 15 novembre, le naufrage d'un navire transportant des migrants au large des côtes de Khoms, à l'ouest de la Libye, a fait au moins 74 morts. La MANUL a reçu plusieurs signalements de non-assistance et de refoulement de bateaux de migrants en Méditerranée centrale, tant de la part des autorités internationales compétentes que de la garde côtière libyenne. L'ONU a continué de fournir une assistance vitale aux points de débarquement et d'assurer un suivi afin de recenser les personnes ayant besoin d'une protection internationale.

#### *Femmes et enfants*

63. Quelque 278 femmes se trouveraient toujours dans des centres de détention relevant théoriquement du Ministère de la justice et 200 autres seraient détenues dans le centre de Mitiga. La MANUL a reçu divers signalements concernant des violences sexuelles, des actes de torture, de mauvais traitements et d'autres atteintes sexuelles que des gardes auraient fait subir à des femmes et à des enfants soupçonnés d'être liés aux combattants de l'EIL. Environ 69 enfants sont toujours détenus avec leur mère dans la prison de Jdeïdé. L'absence de gardiennes dans les prisons et les centres de détention ne fait qu'aggraver le problème de la violence faite aux femmes et aux enfants.

64. Les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre sont rarement signalés en Libye, car les victimes craignent de subir des représailles, des actes d'intimidation et une stigmatisation déplacée liée au caractère discriminatoire des normes de genre sous-jacentes. La MANUL a établi des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur les violences sexuelles liées au conflit en Libye, en application de la résolution 1960 (2010), afin d'améliorer le recensement de ce type de violence.

### **Appui aux autorités judiciaires**

65. Malgré des difficultés persistantes, l'administration de la justice unifiée a montré des signes d'amélioration, comme en témoignent la collaboration des membres du Conseil supérieur de la magistrature nouvellement élu et la reprise des procédures judiciaires dans le sud, ainsi qu'à Syrte et à Derna. Selon les derniers chiffres, entre août et novembre, après l'intervention de la MANUL, 11 audiences tenues au sein de la prison de Jdeïdé, à Tripoli, ont débouché sur la libération de huit détenus.

### **Politique de diligence voulue en matière de droits humains**

66. Le système des Nations Unies en Libye a continué d'appliquer la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes (voir [A/67/775-S/2013/110](#), annexe), en vue de prévenir les violations graves du droit international humanitaire, du droit des droits humains et du droit des réfugiés, et d'atténuer les risques recensés à cet égard. En raison de la pandémie de COVID-19, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont concentré leurs efforts sur les activités d'importance vitale.

## **C. Secteur de la sécurité**

### **Application de l'accord de cessez-le-feu**

67. L'ONU a continué de faciliter et d'appuyer les négociations menées et contrôlées par la Libye en ce qui concerne l'application de l'accord de cessez-le-feu et la mise en place d'un mécanisme de suivi. Le Secrétariat a constitué une équipe de planification pour la Libye, présidée par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, qui compte des représentants des composantes concernées du Département de l'appui opérationnel, du Département des opérations de paix, du Bureau des affaires juridiques et de la MANUL. Le 29 décembre, un rapport distinct ([S/2020/1309](#)) sur les options pour la mise en place d'un mécanisme efficace de surveillance du cessez-le-feu sous les auspices de l'ONU a été soumis au Conseil de sécurité, en application de la résolution [2542 \(2020\)](#).

### **Gestion des armes et des munitions**

68. La MANUL a continué d'aider la population et les autorités libyennes à réduire la menace associée aux engins explosifs et à combattre la prolifération des armes et des munitions grâce à l'assistance technique fournie par le Service de la lutte antimines de l'ONU. Les activités ont consisté à éliminer des engins explosifs et à dépolluer des champs de bataille dans le sud de Tripoli et à Misrata. Le 30 septembre, après 12 mois de travaux, le Service a achevé un projet qui a permis d'éliminer plus de 540 restes explosifs de guerre sur une surface de 59 557 mètres carrés.

69. Le Service de la lutte antimines est également arrivé au terme d'un projet visant à renforcer les capacités de gestion de l'information pour cartographier la pollution par les restes explosifs de guerre à Tripoli, pour faciliter les opérations de déminage et pour contribuer à la protection des civils. Face à la menace permanente que représentent les restes explosifs de guerre, les partenaires de l'action humanitaire de lutte antimines ont formé et accrédité six nouvelles équipes d'enquête non technique, qui mèneront des enquêtes essentielles à Tripoli et faciliteront l'établissement de priorités pour les activités de déminage à venir.

## D. Avancement des femmes

70. En octobre, au titre de sa stratégie de prise en compte des questions de genre dans le cadre des dialogues intra-libyens, la MANUL a organisé un processus de consultation multipartite avec des groupes de femmes. Parmi les 120 participantes figuraient des représentantes des composantes culturelles, des artisanes de la paix, des défenseuses des droits humains, des journalistes, des universitaires, des jeunes et des membres de partis politiques.

71. Les séances ont permis de formuler des recommandations, par lesquelles la MANUL a réaffirmé sa démarche visant à garantir la participation des femmes aux dialogues intra-libyens menés sous ses auspices. Sur la base de ces recommandations, deux nouvelles participantes ont rejoint le dialogue économique. La MANUL a plaidé en faveur de la participation des femmes aux sous-comités de la Commission militaire conjointe 5+5 et de la prise en compte des questions de genre dans le cadre de la surveillance et de l'application de l'accord de cessez-le-feu. Les recommandations ont été présentées au Forum de dialogue politique libyen lors de réunions virtuelles tenues le 26 octobre et le 7 novembre.

72. Le 15 novembre, les 17 participantes au Forum de dialogue politique libyen ont publié une déclaration énonçant une série de principes et de recommandations visant à accroître la participation des femmes au processus politique et à la gouvernance. Elles ont demandé que les femmes soient mieux représentées dans la vie politique et ont engagé l'État à respecter ses engagements internationaux en matière de droits et de protection des femmes. Elles ont également demandé qu'au moins 30 % des postes de direction au sein de l'exécutif réformé soient réservés à des femmes, requête qui a trouvé un écho dans le plan d'action convenu par le Forum.

73. Pendant la période considérée, le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont dispensé une formation à 20 organisations de femmes et de jeunes dans tout le pays afin d'améliorer leurs compétences organisationnelles, et ainsi réduire les inégalités et favoriser l'autonomisation des femmes.

74. Le 11 octobre, cinq magistrates ont été nommées dans les deux tribunaux spécialisés établis à Benghazi et à Tripoli pour traiter les affaires de violence contre les femmes et les enfants. En partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ONU-Femmes, la MANUL a mené un programme de formation sur les normes internationales à l'intention des nouvelles juges.

## E. Les jeunes et la paix et la sécurité

75. Le 18 octobre, dans le cadre de sa démarche visant à garantir la pleine participation des jeunes au Forum de dialogue politique libyen, la MANUL a organisé une réunion virtuelle de jeunes Libyens, qui a réuni 40 participants et participantes de diverses origines ethniques et tribales et affiliés à divers groupes politiques. Les participants et participantes ont présenté leurs recommandations au Forum.

76. Établi par le Fonds des Nations Unies pour la population et une organisation partenaire libyenne, le Fonds des jeunes contre la COVID-19 a soutenu des initiatives menées par des jeunes pour lutter contre la pandémie de COVID-19 à Benghazi, à Sabha, à Ghat et à Syrte. Dans ce contexte, des programmes de formation virtuelle et des systèmes d'octroi de subventions ont été mis en place en octobre afin de donner aux jeunes, et en particulier aux jeunes femmes, les moyens de faire face à la crise.

77. Dans le cadre de son programme régional de formation des jeunes à la direction de projets, le PNUD a organisé des séances de renforcement des capacités à

l'intention de 80 jeunes des deux sexes. L'initiative vise à promouvoir l'engagement politique et civique des jeunes et à leur donner les outils nécessaires pour concevoir et développer des initiatives sociales.

## **F. Coordination de l'aide internationale**

78. Trois groupes de secteur et le Groupe de coordination intersectorielle ont continué d'organiser l'intervention humanitaire, sous la direction du Coordonnateur de l'action humanitaire et avec l'appui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

79. Si la signature de l'accord de cessez-le-feu et la reprise de la production pétrolière ont eu des conséquences positives pour certaines populations parmi les plus vulnérables du pays, il est probable qu'à court terme, les besoins humanitaires subsistent et croissent du fait de l'incidence de la COVID-19. Selon les estimations, en 2021, 1,3 million de personnes auront besoin d'une aide humanitaire, ce qui représente une augmentation de 40 % par rapport à 2020. Des consultations ont été menées avec les parties prenantes nationales dans les trois régions au sujet des besoins humanitaires et de la planification des interventions en 2021.

80. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a continué de diriger la coordination et la riposte face à la pandémie de COVID-19, notamment avec le soutien du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et en étroite coopération avec le Centre national de contrôle des maladies, le Ministère de la santé du Gouvernement d'entente nationale et les autorités sanitaires de l'est du pays, ainsi que les autorités sanitaires régionales et municipales.

## **G. Assistance humanitaire et aide à la stabilisation et au développement**

81. Après la suspension des hostilités dans le sud de Tripoli en juin 2020, le nombre de personnes déplacées a diminué progressivement, passant de 426 000 en juin à 316 000 en décembre. Toutefois, les risques posés par les pièges, notamment les engins explosifs improvisés, les mines terrestres et les restes explosifs de guerre, ainsi que l'absence de services de base et les dommages causés aux infrastructures, empêchent toujours les populations de retourner chez elles en toute sécurité et dans la dignité. L'ONU a continué d'aider les autorités à élaborer une stratégie nationale de déplacement interne, notamment en menant des consultations avec les parties prenantes concernées.

82. Le nombre de personnes migrantes et réfugiées en Libye n'a cessé de diminuer, passant de 626 000 en avril à 574 000 en novembre, notamment en raison de la réduction des possibilités d'emploi pour les travailleurs migrants, de la hausse du chômage et du renforcement des contrôles de sécurité et des restrictions à la liberté de circulation mis en œuvre par les autorités en raison de la COVID-19. Victimes de discrimination dans l'accès aux services et privés de documents d'identité, les migrants et les réfugiés ont continué d'avoir des difficultés à satisfaire leurs besoins fondamentaux, notamment en matière de soins de santé, d'alimentation, de logement, d'éducation et d'aide à la protection spécialisée.

83. Augmentant jour après jour, le nombre de cas confirmés de COVID-19 a quintuplé depuis septembre. Au 7 janvier, 102 880 cas avaient été confirmés, dont 1 558 mortels. Sachant que la capacité de dépistage et la surveillance de la mortalité sont limitées, les spécialistes de la santé estiment toutefois que le nombre réel d'infections et de décès est bien plus élevé. Il existe 31 laboratoires opérationnels

dans le pays, mais les pénuries aiguës de fournitures pour les tests de dépistage persistent. En outre, les capacités d'intervention se trouvent principalement à Tripoli, à Misrata et à Benghazi. Les trois plans de riposte face à la COVID-19 qui sont en place dans le pays devraient bientôt être regroupés en un seul plan d'intervention national.

84. Dans le cadre de son projet de réconciliation nationale, mené avec le PNUD et l'OMS, la MANUL a soutenu une initiative de diplomatie de la santé visant à renforcer la riposte face à la COVID-19. Elle a aidé à mener des activités de sensibilisation aux besoins et à la planification de la riposte, et à mettre en place des mécanismes de coopération à long terme en matière de santé publique dans l'ensemble du pays. Le 12 septembre, des échanges virtuels ont eu lieu avec plus de 30 professionnels de la santé à Benghazi, à Misrata, à Sabha et à Tripoli, ce qui a permis d'évaluer l'état de préparation à la COVID-19 et d'établir des objectifs de coopération. Lors d'une réunion tenue en ligne le 6 novembre, les principaux conseillers médicaux de l'initiative de diplomatie de la santé ont renseigné les participants au Forum de dialogue politique libyen sur ce point. Le 21 novembre, une séance d'information scientifique en ligne a été organisée avec quelque 200 participants afin de présenter les prévisions pour la période hivernale et les pratiques exemplaires en matière de gestion des interventions face à la COVID-19.

85. Les infrastructures de la Grande Rivière artificielle étant la cible d'actes de sabotage répétés, les responsables du projet de réconciliation nationale ont multiplié les échanges avec les populations locales afin d'améliorer les moyens de communication avec le projet de la Grande rivière artificielle et la Compagnie générale d'électricité de Libye, et de commencer à travailler sur des initiatives mutuellement avantageuses.

86. Des établissements de soins de santé primaires ont été fermés de façon prolongée en raison de la pénurie de personnel, de coupures de courant et du manque d'équipements de protection individuelle. Cette situation a influé sur la riposte face à la COVID-19 et sur l'accès à d'autres services essentiels, dont les soins de santé procréative, les soins destinés aux enfants de moins de 5 ans et le traitement des patients atteints de maladies non transmissibles.

87. Le 5 novembre, l'OMS et l'UNICEF ont signalé que les stocks de vaccins contre la tuberculose, la poliomyélite et la rougeole seraient épuisés d'ici la fin de 2020 si les autorités nationales ne s'empressaient pas d'acheter et de distribuer des doses supplémentaires. En décembre, l'UNICEF a expédié 804 glacières et contenants destinés au transport des vaccins au Centre national libyen de contrôle des maladies en vue de leur distribution dans 278 sites de vaccination. Si une deuxième rupture de stock venait à se produire cette année, elle perturberait les calendriers de vaccination des enfants et exposerait 250 000 d'entre eux à un risque accru de contracter des maladies à prévention vaccinale.

88. L'incidence socioéconomique négative du conflit et de la COVID-19 met les capacités de réaction et la résilience des populations à rude épreuve dans l'ensemble du pays. Grâce à une communication continue avec les différentes autorités, le personnel et les fournitures humanitaires ont pu parvenir jusqu'aux personnes dans le besoin. En 2020, les organisations humanitaires ont aidé plus de 318 000 personnes, dont 81 000 personnes déplacées, 154 000 Libyens vulnérables et touchés par le conflit, ainsi que 82 000 personnes migrantes et réfugiées.

89. La période considérée a vu une diminution du nombre d'obstacles administratifs et de mesures restrictives liées à la COVID-19 qui entravent l'accès humanitaire. Les partenaires ont fait état de 355 cas de restriction d'accès en octobre, soit une baisse de 36 % par rapport à septembre, et de 355 autres cas en novembre. Après avoir cessé

de délivrer des visas au personnel des ONG internationales présentes en Libye pendant près de huit mois, les autorités ont fait des progrès significatifs en matière d'octroi de visas au personnel humanitaire international. Malgré certaines améliorations en matière de dédouanement rapide des fournitures humanitaires aux points d'entrée, les partenaires du domaine de la santé ont continué de signaler des retards de livraison d'articles nécessaires à la lutte contre la COVID-19 et d'autres fournitures sanitaires.

90. Les organismes et partenaires humanitaires ont continué de participer à l'intervention face à la COVID-19 en Libye. Ils ont notamment concouru au renforcement des capacités de dépistage, à la recherche des cas-contacts et au traitement des malades, à l'acheminement de fournitures essentielles à la lutte contre la COVID-19, ainsi qu'à la formation et au soutien technique du personnel de santé. Les organismes humanitaires collaborent avec les autorités pour renforcer et élargir la surveillance des maladies dans l'ensemble du pays, et notamment définir des critères standards pour le signalement des cas confirmés de COVID-19, ainsi que pour l'alerte rapide et la surveillance basée sur les faits. Les services d'assainissement et de gestion des déchets ont été maintenus et la distribution de trousseaux d'hygiène aux familles vulnérables et à faible revenu s'est poursuivie. Les partenaires humanitaires ont dispensé une formation au personnel de santé et aux animateurs locaux et ont lancé des campagnes de communication relative aux risques et de mobilisation de la population.

91. L'ONU a continué de participer au renforcement des campagnes de sensibilisation à la COVID-19 et des activités de communication sur les risques en distribuant plus de 300 000 supports d'information et en menant des campagnes sur les réseaux sociaux et dans les médias. Les activités de communication sur les risques liés à la COVID-19 ont également ciblé les groupes vulnérables et le personnel de santé dans les lieux à risque, notamment les personnes déplacées vivant dans des refuges, les personnes migrantes et réfugiées dans les centres de détention officiels, le personnel des établissements de soins et les personnes se trouvant aux points d'entrée et de débarquement. Entre août et novembre, des messages concernant la prévention et l'accès aux services d'intervention face à la COVID-19 ont été diffusés auprès de 1,4 million de personnes.

92. Le projet du PNUD en faveur de la résilience et du relèvement a permis d'aider 52 municipalités libyennes à améliorer l'accès des groupes les plus vulnérables à des services de base et à des services sociaux de qualité. Le Fonds de stabilisation pour la Libye du PNUD a permis de mener à bien 292 projets dans tout le pays, ainsi que 42 projets supplémentaires visant à rénover des écoles et des installations médicales et à améliorer les services d'assainissement.

#### **IV. Déploiement de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et mesures de sécurité**

93. Pendant la période considérée, l'ONU a maintenu 60 à 90 membres de son personnel civil recruté sur le plan international en Libye. Les fonctionnaires ont travaillé par roulement, essentiellement à Tripoli, mais aussi au centre de Benghazi.

94. La présence du personnel a fait l'objet d'un suivi attentif et a varié en fonction des conditions de sécurité, des besoins en matière d'aide humanitaire et de la nécessité de protéger les fonctionnaires contre le risque de contraction et de propagation de la COVID-19. L'ensemble du personnel recruté sur le plan international est resté hébergé à Tripoli dans le complexe d'Oea, sous la protection de l'Unité de gardes des Nations Unies. Le personnel recruté sur le plan national a reçu pour consigne de se



rendre au complexe uniquement lorsque sa présence était requise et de télétravailler le reste du temps.

95. La MANUL a continué d'appliquer un ensemble complet de mesures pour protéger au mieux le personnel des Nations Unies contre la pandémie de COVID-19. Ces mesures ont été régulièrement revues et adaptées conformément aux conseils dispensés par le personnel médical de l'OMS et de la MANUL, ainsi qu'aux dispositions prises par les autorités libyennes et tunisiennes. En raison des restrictions imposées par le Gouvernement du pays hôte, la capacité de l'ONU d'effectuer des vols entre les deux pays est restée limitée. Des mesures strictes de prévention de la COVID-19 sont appliquées sur tous les vols.

96. Deux vols de Katmandou à Tripoli, effectués le 31 octobre et le 20 novembre, ont permis d'assurer la relève de l'Unité de gardes des Nations Unies. Les déplacements routiers à Tripoli ont été faits dans le respect absolu des mesures de gestion des risques de sécurité et limités au strict nécessaire, compte tenu de la pandémie de COVID-19.

## V. Observations et recommandations

97. Les échanges internationaux réguliers qui se sont tenus dans le cadre des dialogues intra-libyens menés sous les auspices de la MANUL ont créé un élan formidable, comme en témoignent les progrès tangibles qui ont été accomplis dans les domaines de la politique, de la sécurité, de l'économie, et du droit international humanitaire et des droits humains. Grâce à ces efforts, la Libye progresse sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement.

98. Je félicite les parties libyennes d'avoir donné la priorité aux intérêts de leur pays en signant l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre, sous les auspices de l'ONU. J'applaudis également leur volonté constante d'appliquer les dispositions de l'accord de cessez-le-feu et de mettre en place un mécanisme de suivi qui soit dirigé et contrôlé par la Libye.

99. Je me réjouis de l'issue du Forum de dialogue politique libyen, organisé en Tunisie en novembre, qui a débouché sur un plan d'action pour la tenue des élections nationales, le 24 décembre 2021, et sur un accord concernant la structure d'un exécutif réformé. L'effort de coopération renouvelé qui a permis aux institutions libyennes de mettre en œuvre des réformes économiques attendues de longue date marque une étape positive dans l'établissement d'arrangements économiques durables, notamment en matière de gestion transparente des recettes pétrolières. J'invite instamment les parties libyennes à faire preuve de détermination pour trouver une solution politique durable au conflit, à résoudre les problèmes économiques et à améliorer la situation humanitaire au bénéfice du peuple libyen tout entier.

100. Alors que les Libyens prennent d'importantes mesures pour faire avancer leur pays grâce à une solution politique au conflit et pour recouvrer leur pleine souveraineté, je demande derechef à tous les acteurs régionaux et internationaux de respecter les dispositions de l'accord de cessez-le-feu. J'encourage la communauté internationale à aider les parties à appliquer l'accord sans délai, notamment en veillant au départ de tous les combattants et mercenaires étrangers de la Libye, ainsi qu'au respect total et inconditionnel de l'embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité. J'engage également le Conseil de sécurité à donner à la MANUL un mandat clair mais souple pour lui permettre d'appuyer le mécanisme de suivi dirigé et contrôlé par la Libye.

101. Je me félicite que les pays voisins et les partenaires régionaux de la Libye continuent d'agir en faveur des dialogues intra-libyens menés sous les auspices de

l'ONU. Je rappelle la nécessité de mener en Libye une démarche internationale unique et coordonnée. Je remercie le Président et le Gouvernement de la Tunisie d'avoir accueilli le Forum de dialogue politique libyen.

102. La menace du terrorisme et de l'extrémisme violent qui persiste dans la sous-région demeure préoccupante. Une avancée sur la voie de la réunification des institutions de sécurité libyennes permettrait d'atténuer le risque de résurgence de l'EIIL et d'autres groupes terroristes et extrémistes.

103. J'applaudis la décision du Gouvernement d'entente nationale d'allouer des fonds et des ressources à la Haute Commission électorale nationale. J'invite le Gouvernement d'entente nationale à soutenir pleinement la Haute Commission pour permettre la tenue d'élections d'ici décembre 2021, comme convenu dans le plan d'action. Je salue les efforts soutenus que les autorités électorales libyennes ont consentis pour organiser les élections municipales, en dépit de difficultés liées aux conditions de sécurité et à la COVID-19.

104. La MANUL poursuivra sa démarche visant à garantir la participation des femmes et des jeunes aux dialogues intra-libyens. Je félicite les participantes au Forum de dialogue politique libyen de leur contribution importante en matière de conciliation et je les encourage à continuer de jouer un rôle de premier plan. J'engage tous les acteurs libyens à appliquer la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

105. Les États Membres et les organisations régionales, dont la Ligue des États arabes, l'Union africaine et l'Union européenne, tiennent un rôle essentiel. Je me réjouis qu'ils concourent activement à l'action menée par l'ONU, notamment en assurant la coprésidence des groupes de travail du Comité international de suivi de la situation en Libye. Les efforts de collaboration et le soutien actifs et continus du Comité international sont indispensables lorsqu'il s'agit d'assurer le respect du cessez-le-feu, de faciliter la conduite d'un dialogue politique utile et sans exclusive, et de faire progresser les dialogues dans les domaines de l'économie et du droit humanitaire et des droits humains. Je salue également la proposition renouvelée de l'Union africaine d'accueillir une conférence de réconciliation nationale. Par ailleurs, je remercie l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne d'avoir contribué financièrement à la tenue du Forum de dialogue politique libyen.

106. Partout en Libye, des groupes armés détiennent des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants de façon arbitraire, illégale et prolongée et leur font subir des actes de torture, des violences sexuelles et d'autres atteintes aux droits humains. La détention illégale reste un moteur du conflit. Je lance une nouvelle fois un appel aux autorités nationales pour qu'elles repèrent et ferment tous les centres de détention illégaux. Toutes les personnes qui sont détenues de façon légale doivent être transférées dans des centres officiels et traitées dans le respect de la législation et des normes internationales en vigueur. Par ailleurs, je demande que les personnes détenues arbitrairement ou privées illégalement de liberté soient libérées, immédiatement et sans conditions, et qu'il soit mis fin aux violences sexuelles liées aux conflits.

107. La détention arbitraire de migrants et de réfugiés dans des centres officiels et dans des lieux officieux tenus par des passeurs continue de susciter une vive préoccupation. Les réfugiés et les migrants en Libye doivent être remis en liberté et hébergés en lieu sûr. La Libye n'est pas considérée comme un port de débarquement sûr pour ces personnes. J'invite instamment les États Membres concernés à revoir les mesures qui visent à intercepter les réfugiés et les migrants en mer et à les renvoyer

en Libye. De plus, la Libye doit tenir compte de ces personnes dans le cadre des mesures de planification et de riposte face à la COVID-19.

108. Je me félicite de la remise des articles sanitaires que les autorités douanières retenaient depuis de nombreux mois. Les autorités doivent à tout prix garantir la disponibilité de l'aide humanitaire en temps utile. Pour ce faire, elles doivent instaurer un processus plus prévisible et plus rapide en vue du dédouanement des fournitures humanitaires, en particulier des articles sanitaires indispensables à la lutte contre la COVID-19, dans les ports et aéroports libyens, notamment en envisageant d'accorder une dérogation générale pour l'ensemble de ces articles. J'exhorte tous les États Membres à contribuer à l'exécution du plan d'aide humanitaire pour la Libye, en particulier des mesures exposées dans le Plan de réponse humanitaire global COVID-19, qui est essentiel pour satisfaire les besoins vitaux des populations et pour éviter que les lacunes existantes ne s'aggravent du fait de la pandémie.

109. Je remercie ma représentante spéciale par intérim pour la Libye, Stephanie Williams, pour son dynamisme, ainsi que tout le personnel des Nations Unies travaillant en Libye. Je remercie également mon représentant spécial adjoint, coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire, Yacoub El-Hillo, pour sa contribution aux travaux des Nations Unies en Libye. Enfin, je tiens une fois de plus à exprimer toute ma gratitude au Gouvernement népalais, qui a fourni le personnel essentiel de l'Unité de gardes des Nations Unies.

---